

Atelier d'application (clinique ou participation à un concours)

ECTS : 3

Description du contenu de l'enseignement :

Ects : 3

Enseignant responsable :

· Pascal Etain et Sophie Schiller

Volume horaire : 36 sans aucune heure de cours

Description du contenu de l'enseignement :

- Clinique. Les étudiants ont le choix entre deux cliniques. La première est organisée en partenariat avec l'incubateur de Dauphine et le cabinet d'avocats KPMG Avocats. Des starts up qui ont besoin d'un accompagnement juridique sont mises en relation avec un groupe de 3/4 étudiants qui vont les accompagner pendant l'année sous le tutorat d'avocats du cabinet KPMG Avocats. La seconde est centrée sur des dossiers de droit pénal des affaires. Les étudiants sont envoyés dans des cabinets spécialisés sur ces sujets qui leur confient des dossiers sous leur supervision.

- Participation à un concours. Les étudiants peuvent s'inscrire à un concours proposé généralement par un cabinet d'avocat sur des sujets en lien avec le droit des affaires (par ex. Défi Paris-Saclay / White & Case de la meilleure équipe d'avocats d'affaires de demain, Concours de la médiation commerciale organisée par le CMAP, Prix du meilleur étudiant juriste en droit des services financiers organisé par le Cabinet d'avocats Spitz Poulle Kannan, Prix du meilleur étudiant juriste d'affaires organisé par le cabinet Freshfields, Prix Pierre Godé organisé par l'université Lille 2 et LVMH...)

Compétence à acquérir :

Appréhender une situation pratique, déterminer les questions juridiques à traiter puis la stratégie de réponse, échanger en vue de construire la solution.

Mode de contrôle des connaissances :

Clinique évaluation par les tuteurs avocats

Concours : note attribuée en fonction du résultat au concours

Document susceptible de mise à jour - 02/04/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16